



« Les sept lampes de la sagesse » par Robert-Max ANTONI



Jean FREBAULT, Benjamin MOUTON, Robert-Max ANTONI et Claude MARTINAND



ACADEMIE D'ARCHITECTURE

En présence du Vice-Président du Conseil Général des Ponts et Chaussées
Claude Martinand,
le Président Benjamin Mouton et les membres de l'Académie d'Architecture vous prient
de bien vouloir assister à la séance d'installation de deux nouveaux membres associés

Jean FREBAULT
*Ingénieur Général des Ponts et Chaussées,
Président de la 5^{ème} Section CGPC*

et

Robert-Max ANTONI
*Inspecteur Général de l'Équipement,
Président du Séminaire Robert Auzelle*

Après cette installation, Claude Martinand remettra les insignes de
Chevalier de la Légion d'Honneur à Robert-Max Antoni

le jeudi 24 Novembre 2005 à 18 heures 30 au siège de l'Académie

Invitation à présenter à l'accueil R.S.V.P. 9 place des Vosges 75004 PARIS - tél. 01 48 87 83 10 ou R.S.V.P. au CGPC - tél. 01 40 81 68 34

Remerciements et évocation à l'Académie d'Architecture le jeudi 24 novembre 2005

Monsieur le Président de l'Académie d'Architecture
Monsieur le Vice-Président du Conseil Général des Ponts-et-chaussées
Chers collègues et amis

Cette soirée à l'Académie d'Architecture est placée sous le signe de « cultures croisées » ouvrage collectif publié par le Conseil Général des Ponts-et-Chaussées (CGPC) sous la direction de Jean Frébault, Président de la section « Aménagement des territoires ».
Pour le dernier intervenant que je suis, la rencontre de ce soir s'inscrit dans deux traditions correspondant à deux cérémonies ; il conviendra tout d'abord que je remercie Benjamin Mouton et mon parrain Pierre-André Dufetel, qui m'accueillent au sein de l'Académie d'Architecture, il me faudra ensuite remercier mon parrain Claude Martinand qui m'honore en me remettant les insignes de chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, et enfin, que je prononce une évocation conciliant les deux genres.

Remerciements

A **Benjamin Mouton** vont mes remerciements pour m'accueillir à l'Académie d'Architecture dont le lieu m'est familier le fréquentant depuis plus de 20 ans. Je vous rejoins, chers collègues, officiellement ce soir ; et en me présentant à notre Président je lui ai indiqué qu'il pouvait compter sur mon concours dès que je serai plus libre de mon temps, ce qui ne saurait tarder...

A **Pierre-André Dufetel**, à qui je témoigne publiquement mon admiration ; son parrainage m'honore car son dévouement au service du Pays et son engagement pour l'architecture sont encore vivaces et forcent le respect. Il représente un exemple pour la jeunesse. Enfin, le lien durable qui nous unit à Robert Auzelle me rapproche de lui et me rend sensible à l'amitié qu'il me porte.

A **Claude Martinand** vice-président du CGPC vont mes remerciements pour avoir accepté de me parrainer, et c'est l'occasion de lui exprimer la haute estime que je lui porte. Homme de convictions que je respecte, il y joint les qualités qui lui ont permis de s'élever aux plus hautes fonctions de notre hiérarchie ; et de plus il possède le goût pour une infinité de sujets et en particulier pour l'Architecture et l'Art urbain mon domaine de spécialité.

Le soutien qu'il a apporté aux activités dont j'étais chargé a fortement aidé à la promotion de l'Art urbain.

Je me réjouis de faire partie du CGPC dont j'apprécie les qualités humaines et le haut degré de compétences techniques de ses membres, collègues et collaborateurs. J'ai, également, au moment où je vous parle, une pensée pour ma famille et pour mes amis.

Je salue Mme Auzelle, qui en cette occasion, me témoigne à nouveau, par sa présence, son fidèle soutien.

Evocation

« L'urbaniste et les sept lampes de la sagesse »

La juste mesure

L'intime conviction

La longue patience

La sincère humilité

Le premier regard

La professionnelle solidarité

L'esprit de gratitude

Le titre est inspiré d'une nouvelle de John Ruskin. Cette évocation relate quelques faits marquants de mes débuts de carrière. Ceux-ci remontent aux années soixante à quatre-vingts...du siècle dernier, il y a donc prescription.

Pour le sage, il n'y a pas de véritable échec dans la mesure où il tire enseignement de toute action ; il n'y a pas non plus de véritable réussite car tout dépend de l'appréciation des autres, le temps révélant des changements de comportements par une évolution des mœurs et des lois.

Pour l'urbaniste, la voie à emprunter à la recherche du Bien commun est éclairée par les sept lampes de la sagesse.

1- La lampe de juste mesure (un projet à l'école)

Je remercie Jean-Louis Nouvian qui a parrainé mon entrée à l'atelier Dengler et mon ami Jean-Louis Latour avec qui j'ai enseigné durant 35 ans et je rends hommage à Georges Dengler notre professeur qui m'a initié à l'appréciation de la juste mesure et à qui je dois d'avoir été architecte.

1- Comment mon premier projet m'a aidé à comprendre ce qu'était l'Architecture. En 1964, à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts (ENSBA) un concours de 2^{ème} classe propose comme sujet aux élèves « une agence d'architecte dans un parc ». A l'époque, le parti architectural était arrêté en loge sur esquisse et le jury lors du jugement déclarait hors de concours tout projet non compatible avec l'esquisse de l'élève.

Le parti de mon projet s'organisait sur un plan carré avec un patio central dont la galerie distribuait les éléments du programme. Projet « d'ingénieur » m'a t-on dit à l'atelier.

Le projet primé, composé également sur un plan carré, avait regroupé en partie centrale les archives, les rangements et les toilettes, ce qui donnait une réponse économe en circulations et mieux adaptée au fonctionnement d'une agence. Comme le dit Senèque¹, « on voit souvent l'art d'un architecte tirer parti à divers usages, d'une surface exiguë, et une bonne disposition rend habitable le moindre pied carré ».

2- A l'atelier Dengler où j'étais inscrit, l'élève était libre du choix du parti. Les corrections du patron s'effectuaient en présence de tous les élèves. Georges Dengler soulignait les défauts manifestes comme les dispositions heureuses des divers partis.

Son enseignement : la simplicité et la juste mesure.

3- Comme enseignant je suis resté fidèle aux principes du travail en atelier et au principe de laisser à l'élève la responsabilité du choix du parti architectural.

Pour les travaux dirigés d'initiation à l'architecture dont j'étais chargé, j'ai invité les élèves à étudier l'œuvre des grands architectes du XX^{ème} siècle.

Les élèves établissaient durant l'année universitaire un dossier de 7 planches comprenant :

- la biographie d'un grand architecte ;
- les analyses de trois de ses œuvres : une maison, un immeuble d'habitations collectives, et un petit bâtiment public ;
- les trois projets correspondants s'inspirant des principes architecturaux du maître « à la manière de... », et dans le respect d'un programme commun à tous les élèves sur un site imposé.

A la fin de l'année les travaux étaient exposés et les élèves présentaient en quelques minutes l'architecte qu'ils avaient étudié et leurs travaux. Ils ont pu ainsi connaître, comprendre et comparer les œuvres des plus grands architectes de l'époque moderne. J'ai beaucoup appris avec eux.

¹ Senèque « de la constance du sage » - Gallimard Folio p.90

2- La lampe d'intime conviction (un concours d'architecture)

Je remercie la Direction de l'Architecture, (bureau de la création architecturale) de m'avoir donné à découvrir mon intime conviction et ma vocation pour l'urbanisme. J'ai aussi une pensée pour Christian Pattyn et la merveilleuse organisatrice de l'exposition au château de Castagnet, Hélène Schmitt.

1- En 1969, la Direction de l'Architecture, lance le premier concours d'idées, non suivi de réalisation, pour montrer les possibilités d'expression d'une architecture contemporaine dans un site naturel de qualité. Au programme : un village de vacances à Villefort en Lozère.

Frank Lloyd Wright a pu écrire dans « l'avenir de l'architecture », (vers l'éclatement des villes) qu'il fallait participer à des concours lorsqu'on était un jeune architecte, pour confronter ses idées à celles des autres architectes, mais qu'il valait mieux, par la suite, s'abstenir à cause des nombreux compromis auxquels l'architecte était soumis...

2- Avec mon ami le sculpteur Xavier Juillot, j'avais pris le risque de présenter un projet reposant sur trois principes novateurs :

- une composition d'espaces publics (entrée de village, chemins piétonniers, placette, cours, venelles, prairie de jeux, murets en pierre sèche...) respectant les arbres et le relief naturel du terrain avec un quadrillage de plots enterrés destinés à recevoir les éléments porteurs des constructions ;
- des logements en éléments modulaires adaptés aux familles fonctionnant avec un équipement écologique autonome, pouvant être démontés après la période estivale afin de rendre au site son aspect d'origine ;
- un diaporama sonore s'affranchissant de la représentation traditionnelle, plan façade, coupe, commentant, pour le visiteur de l'exposition, les séquences visuelles du projet, et le mode de vie des estivants durant le temps libre des vacances.

Lors de l'exposition le projet fut plébiscité par le public constitué par des amoureux de la nature ; mais le jury, classa notre proposition « hors de concours » pour « manque d'aboutissement architectural ».

3- Cette expérience venait au bon moment ; elle renforça mon intime conviction d'embrasser la carrière d'urbaniste de l'Etat. Le Ministère de l'Environnement venant de se créer, je me portai volontaire avec l'espoir de participer utilement à l'amélioration de la qualité de notre cadre de vie.

3- La lampe de longue patience (un livre)

Je rends hommage aux coauteurs de « Il faut des Architectes », à l'époque jeunes architectes ou étudiants tous aujourd'hui architectes diplômés ; avec qui j'ai partagé les idées sur l'avenir de la profession d'architecte.

1- En 1970, l'Association des élèves et anciens élèves de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts dite « grande Masse », me confie la direction d'un ouvrage d'information sur l'enseignement et la profession d'Architecte « **il faut des architectes** ». Cet ouvrage très documenté, avec de nombreuses annexes, enquêtes et illustrations rend compte en particulier de la situation des unités pédagogiques d'architecture après les événements de 1968. Il présente une prospective sur la profession d'architecte. Lorsqu'il paraît en 1972, la Direction de l'Architecture prépare la loi réformant la profession d'Architecte ; celle-ci verra le jour en 1977.

2- Les auteurs, pour diffuser l'esprit d'architecture, préconisaient la présence « des architectes » dans le vaste réseau du milieu professionnel du cadre de vie afin d'exercer une diversité de métiers.

L'Ordre des Architectes de son côté défendait, l'image de l'architecte maître d'œuvre, responsable de toute construction, auprès d'un « client » maître d'ouvrage.

Dans la préface de cet ouvrage Jacques Duhamel, Ministre de la Culture, indiquait : « **Il faut une profession qui tout en maintenant sa spécificité dans la perception et l'aménagement des espaces, s'ouvre largement sur un monde complexe, difficile et mouvant. Il faut une diversification des modes d'intervention de l'architecte** ».

« Il faut des architectes » connut la plus insolite des diffusions. Pour éviter l'envoi au pilon des 3000 livres, le grand Massier fit déposer le tout dans la cour de l'Ecole, rue Bonaparte, à la disposition des élèves.

3- Aujourd'hui ce livre a une valeur documentaire historique, en effet, l'ordonnance d'août 2005 réformant les études d'architecture reconnaît l'utilité de préparer les titulaires du diplôme d'Etat d'architecte (Bac+5) à un éventail de métiers. Sur 40.000 architectes diplômés, la moitié n'ayant pas à déposer de permis de construire en leur nom propre, ne sont pas inscrits à l'Ordre. De ce fait ces architectes diplômés ne sont pas tenus de prêter serment ni astreints au respect du code des devoirs professionnels.

Cette aventure m'a appris l'importance de la longue patience qu'il faut accorder pour reconnaître l'évolution des pratiques professionnelles.

Il convient maintenant de promouvoir des règles entre les professions du cadre de vie, pour garantir l'indépendance intellectuelle de chaque professionnel et valoriser l'autorité technique et morale de ces professions dans notre société, que ce soit dans notre pays en Europe et dans le Monde.

4- La lampe de sincère humilité (une construction)

Je rends hommage à Philippe Pruvost Ingénieur Général du Génie Rural et des Eaux et Forêts mon premier patron et ami qui m'a protégé et qui a guidé mes premiers pas dans l'Administration. Je rends grâce à Robert Poujade le grand ministre qui m'a donné à réfléchir sur la place de l'architecture et la sincère humilité qu'elle doit avoir devant la nature.

1- En 1972, le Ministère des Postes et Télécommunications décide de construire un relais hertzien au sommet du Mont Aigoual. Ce lieu mythique du rassemblement des peuples de Gaule, en limite du Parc National des Cévennes, est déjà occupé par un observatoire météorologique construit à la fin du XIX^{ème} siècle. Un projet de Jean de Mailly, propose une tour en béton de plusieurs dizaines de mètres de hauteur.

Robert Poujade, Ministre de l'Environnement souhaite voir ne rien construire sur le site. Je suis chargé du dossier auprès du ministre. Jeune fonctionnaire, peu au fait des procédures et des précautions à prendre, je demande à mon talentueux camarade d'atelier Jacques Lavedan d'établir une esquisse de substitution ; celle-ci représentait une structure métallique arachnéenne s'apparentant à un laboratoire spatial embarqué sur la Lune, avec un belvédère en couronnement pour les visiteurs. Jean de Mailly que je consultais par politesse me déclara : « c'est un rêve »...la suite des événements lui donna raison !

2- Convoqué par mon ministre je rejoins celui-ci avec le Ministre des Postes et Télécommunications Robert Galley à la sortie d'un conseil des ministres. J'ai le culot de leur montrer l'esquisse ; Robert Galley est tout de suite emballé par cette proposition, mais mon ministre nous assène : « Vous les architectes, vous voulez toujours vous faire remarquer même là où la nature doit être respectée ».

Pour moi le « rêve » tourne au cauchemar. L'affaire est reportée à la semaine suivante, rendez-vous est pris dans l'appartement de Robert Poujade. J'y suis invité avec mon patron Philippe Pruvost. Les deux ministres tombent d'accord : le relais hertzien sera un simple pylône métallique haubané supportant les paraboles. La raison économique l'avait emporté, mais l'aspect provisoire de cette construction lui donnait un caractère éphémère en lui enlevant toute autre symbolique...

3- Trente ans plus tard, je visite le sommet de l'Aigoual au cours d'une mission d'audit du Parc National. Outre la présence du relais hertzien, je découvre une aire de stationnement, des véhicules, des motos, et des installations commerciales profitant de la fréquentation des visiteurs. Depuis un projet a été réalisé par l'établissement public. Le stationnement est supprimé et l'accès au sommet est réservé aux seuls piétons.

Peut-être verra-t-on un jour, inspiré par la réhabilitation de la pointe du Raz, le classement du sommet de l'Aigoual en opération « grand site » ?

5- La lampe de premier regard (une mission d'urbanisme)

Je remercie tous les membres des « équipes mobiles » qui m'ont appris ce qu'était la pratique du premier regard que l'on pose sur une ville pour aider un Maire à créer un espace heureux. J'adresse une pensée amicale à Johanna Fourquier et Michel Regembal qui ont participé à cette aventure, ainsi qu'à Jean-Pierre Duval, Pierre-Yves Auboiron tous pionniers.

1-Sur une idée de Serge Antoine, en 1973 Robert Poujade lance une campagne destinée à apporter une assistance technique à la demande des maires de petites villes pour améliorer l'environnement urbain.

La direction des « équipes mobiles » m'est confiée². Une dizaine d'équipes pluridisciplinaires sont mobilisées, constituées par de jeunes architectes, travaillant avec des ingénieurs, des économistes, des écologistes, et des urbanistes du secteur privé.

2- Les « équipes mobiles » procèdent à des visites rapides sur le terrain ; elles travaillent en toute indépendance, donnant leurs avis à partir d'un premier regard. En 3 à 5 jours elles dressent un diagnostic général sur un ensemble de problèmes concernant : les espaces et bâtiments publics, les quartiers d'habitations et les zones industrielles, la circulation, l'éclairage public, la protection des sites et des cours d'eau, le traitement des déchets, le bruit, le plan d'occupation des sols etc...Puis, elles remettent un dossier au maire comprenant un diagnostic et des suggestions.

Une présentation du dossier est organisée lors d'une séance publique en mairie avec le conseil municipal, les habitants étant invités à s'exprimer. Le maire arrête ensuite les actions qui seront en partie subventionnées par l'Etat.

Cette formule convient bien aux maires, ils l'écrivent au ministre. Elle présente l'avantage de dynamiser les services des villes, d'interpeller la population, de mobiliser l'intérêt des services de l'Etat sur un projet global, tout en laissant l'élu libre de décider.

3- En 1980, le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV), nouvellement créé, abandonne cette manière d'intervenir ; la coordination entre « équipes mobiles (du secteur privé) » et « services locaux (publics) », de cultures différentes s'avérant à l'époque difficile à établir.

J'ai souvent médité sur cette passionnante aventure et sur la manière d'intervenir de l'Etat comme conseil des collectivités locales dans le domaine de l'urbanisme.

Ne faudrait-il pas aujourd'hui réinventer des « équipes mobiles » en appui des « services publics locaux » au profit des collectivités locales qui ont peu de moyens ?

² « Le Ministère de l'impossible » de Robert Poujade

6- La lampe de professionnelle solidarité (une charte entre professionnels du cadre de vie)

Je remercie les représentants des organisations professionnelles du cadre de vie avec lesquels je travaille depuis de nombreuses années et qui soutiennent cette démarche, plus particulièrement Christiane Levasseur. Tous s'efforcent, au delà des intérêts propres à leurs corporations, de partager une professionnelle solidarité pour améliorer la qualité de notre cadre de vie.

1- En 1986, je mets en place un groupe de travail pour la qualité du lotissement en Essonne. Les représentants locaux des géomètres-experts, des notaires, des architectes, des constructeurs de maisons individuelles, des aménageurs-lotisseurs et des services de la DDE en font partie.

2- Que faut-il faire pour garantir la qualité du lotissement ?

A cette question, le groupe de travail préconise pour des lotissements de plus de 6 lots que la maîtrise d'ouvrage passe un contrat de maîtrise d'œuvre à un mandataire, professionnel qualifié et identifié. Dans ce cadre, l'architecte et urbaniste qui travaillera en collaboration avec le géomètre, sera chargé des missions suivantes :

- établir une étude préalable d'intégration du lotissement dans le territoire communal en relation avec le plan d'occupation des sols ; (aujourd'hui plan local d'urbanisme)
- assurer la conception générale du lotissement dans le cadre des pièces d'un dossier de demande d'autorisation. Un dossier modèle est établi par le groupe de travail pour servir de guide aux professionnels ;
- conseiller l'acquéreur d'un lot, lors de la vente des terrains, lorsque la maison est choisie chez un constructeur de maisons individuelles.

En outre il conviendra :

- de classer par convention la voirie, les réseaux et les espaces communs dans le réseau communal ; les risques de dégradation lors des chantiers devant être assurés par la commune qui surveille et conserve le domaine public ;
- de déclarer dans ces conditions sans objet l'association syndicale des co-lotis.

3- Cette expérience a mis en évidence, une fois encore, que le changement des pratiques professionnelles nécessitait une volonté conjointe de toutes les parties prenantes.

Aujourd'hui, partager des responsabilités d'intérêt public sans faire pour autant appel à la contrainte de la loi ou à l'application de normes et labels, ne serait-ce pas un noble enjeu pour les professionnels, l'Administration et les maires co-responsables de la qualité des lotissements ?

7- La lampe d'esprit de gratitude (une mémoire, une culture)

A cet instant, je me dois de rendre hommage à la pensée de Robert Auzelle, et y associer les institutions et les personnes qui apportent une contribution au développement de « l'attitude Art urbain » : L'Académie d'Architecture, le Conseil Général des Ponts-et-Chaussées, et le Séminaire Robert Auzelle sont ainsi dans ma mémoire étroitement associés.

Je dédie la dernière lampe à **Robert Auzelle** ; son œuvre écrite constitue encore de nos jours un repère qui s'impose à la réflexion de l'architecte, de l'ingénieur, de l'urbaniste et des autres professionnels soucieux d'améliorer le cadre de notre vie urbaine.

Dans « **l'architecte** » ; à propos des bâtiments Robert Auzelle déclare : « L'architecte, lié par un programme et un devis, construit pour une durée définie » ; il ajoute : « Mieux vaut donc s'efforcer de concevoir des bâtiments qui laissent une grande latitude aux divers schémas de fonctionnement, une grande souplesse dans l'utilisation des pièces, une large facilité pour modifier les cloisons et pour prévoir des agrandissements ultérieurs ».

Dans « **clefs pour l'urbanisme** » il indique : « qu'il faut savoir où ne pas construire » ; et à propos de la place du véhicule en ville et de son appropriation abusive de l'espace public, il préconise que « dans un périmètre donné, tout automobiliste soit en mesure de garer son véhicule en dehors de la chaussée, et tout stationnement autorisé sur l'espace public non réservé à la circulation soit payant ».

Dans « **A la mesure des hommes** » ; pour obliger à réfléchir sur le bien fondé de la conception des tours, il déclare : « on³ ne veut voir dans l'immeuble en hauteur que l'intérêt immédiat de la densité pour le terrain du promoteur sans prendre en considération l'ensemble de l'environnement ». Il cite le cas de La Défense et présente le cas de la Tour Montparnasse où il montre, qu'à égalité de surfaces utilisables des 56 niveaux de la tour, il est possible d'offrir la même capacité en bâtiments de six étages avec patios sur le terrain de l'opération.

Ces questions ne gardent-elles pas toute leur pertinence aujourd'hui ?

C'est par esprit de gratitude que Robert Auzelle s'est efforcé durant sa vie de transmettre ses convictions fruit de son expérience.

« **Le Séminaire Robert Auzelle** » pour sa part s'inscrit dans le prolongement de cette pensée.

- Le concours international, ouvre un débat d'idées sur des questions d'éthique du cadre de vie au sein des établissements d'enseignement,
- Le prix arturbain.fr invite les maîtres d'ouvrages à communiquer sur des réalisations exemplaires.
- Le vocabulaire illustré de l'Art urbain offre à chacun l'histoire et le sens des vocables utilisés pour un langage commun.
- Le site internet www.arturbain.fr est à la fois outil pédagogique et mémoire d'une culture dont l'utilité publique a été reconnue par l'Etat.

³ Les maîtres du capital, les agents et les porteurs d'idéologie

Pour conclure, je laisserai parler Socrate qui nous dit dans Eupalinos du poète Paul Valéry.

« L'homme discerne trois grandes choses dans le Tout : il y trouve son corps, il y trouve son âme, et il y a le reste du monde. Entre ces choses se fait un commerce incessant »... « Il est donc raisonnable de penser que les créations de l'homme sont faites, ou bien en vue de son corps, et c'est là le principe de ce qu'on appelle **utilité**, ou bien en vue de son âme et c'est là ce qu'il recherche sous le nom de **beauté**. Mais, d'autre part, celui qui construit ou qui crée, ayant affaire au reste du monde et au mouvement de la nature, qui tendent perpétuellement à dissoudre, à corrompre, ou à renverser ce qu'il fait ; il doit reconnaître un troisième principe, qu'il essaye de communiquer à ses œuvres, et qui exprime la résistance qu'il veut qu'elles opposent à leur destin de périr. Il recherche la **solidité** ou la **durée** ».

« Voilà bien les caractères d'une œuvre complète » lui répond Phèdre.

« La seule **architecture** les exige et les porte au point le plus haut » conclut Socrate.

RM Antoni
24 nov. 2006